



Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !



Québec 

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !



MOT DU MINISTRE



Les enjeux de santé animale touchent directement la santé humaine, qui est en constante interaction avec celle des animaux. Or, depuis quelques années, ces enjeux se modifient et se complexifient. La mondialisation, la multiplication des échanges commerciaux et les changements climatiques sont tous des éléments qui contribuent à les transformer. En outre, les attentes et les préoccupations des citoyens à l'égard des produits qu'ils consomment et des méthodes de production utilisées sont en perpétuelle évolution.

Devant ces constats, le gouvernement a élaboré, de concert avec ses partenaires, la **Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux**. Il s'agit en fait de bonifier les activités existantes et d'être davantage proactif. Nous souhaitons que la population québécoise de même que tous les acteurs du domaine aient une meilleure compréhension de l'importance de la santé et du bien-être des animaux, deux aspects qui sont trop souvent traités comme des éléments secondaires. Nous voulons également appuyer le recours à la prévention et à la gestion intégrée en matière de santé animale et privilégier les approches préventives pour maîtriser les risques de façon efficace. Nous visons enfin à adopter des modes d'élevage qui amélioreront de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

Par l'entremise de cette stratégie, nous interpellons toute la population, en particulier les propriétaires d'animaux, les acteurs de la santé et du bien-être animal, ainsi que les membres de l'industrie bioalimentaire. Nous comptons d'ailleurs sur le partenariat et la concertation des différents intéressés.

Centrée sur les animaux et leurs besoins, la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux nous donne l'occasion de nous mobiliser afin d'intensifier nos efforts. Nous pourrions ainsi améliorer la santé et le bien-être non seulement des animaux du Québec, mais aussi des humains, et nous le ferons à la fois en tablant sur la salubrité et la sécurité des aliments, en prenant en considération les préoccupations de santé publique et en nous souciant de contribuer à la prospérité des hommes et des femmes du Québec qui sont fièrement engagés dans les entreprises bioalimentaires d'ici.

Ensemble, pour UNE santé bien pensée !

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,



Laurent Lessard

TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre

Sommaire

1. Introduction

2. Vision

3. Portée

- Animaux concernés
- Personnes concernées
- Cadre légal
- Santé et bien-être des animaux

4. Objectifs

- Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux
- Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies
- Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies
- Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux

5. Mise en œuvre

Annexes

- I. Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux – Membres du groupe de travail
- II. Prévention de l'antibiorésistance et de l'utilisation judicieuse des antibiotiques – Membres du groupe de travail
- III. Objectifs et résultats stratégiques, et axes d'intervention possibles

SOMMAIRE

En mars 2008, le gouvernement du Québec publiait *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*, sa vision d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Parmi les priorités qui y sont énoncées, on trouve l'élaboration d'une stratégie de prévention et de surveillance de la santé et du bien-être des animaux. Un groupe de travail réunissant divers partenaires de l'industrie et du gouvernement a donc été mis en place pour réaliser cet objectif.

Vision

Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire.

Portée

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux concerne principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, les animaux de compagnie et ceux qui sont mis à profit à des fins de loisir. Les animaux sauvages et autres sont également inclus lorsque leurs interactions avec les humains et les animaux domestiques sont susceptibles d'affecter la santé de ceux-ci ou lorsqu'elles peuvent nuire à la vitalité des entreprises.

La Stratégie interpelle l'ensemble de la population, en particulier les propriétaires et les gardiens d'animaux, les personnes qui travaillent dans le secteur de la santé et du bien-être des animaux, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et ceux en santé publique ainsi que les groupes qui font de la promotion de la santé et du bien-être des animaux.

Objectifs

- Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux.
- Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies.
- Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies.
- Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

Mise en œuvre

La Stratégie propose une démarche et une orientation pour améliorer la santé et le bien-être des animaux au Québec. Elle vise à bonifier les activités existantes dans ce domaine en intensifiant la collaboration avec les partenaires. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) compte en assumer le leadership en concertation avec les organisations qui y souscriront à titre de partenaires.

Un réseautage accru, la participation active des partenaires à la détermination d'objectifs, l'élaboration des programmes et des politiques et une mise en œuvre coordonnée autant au Ministère que chez les partenaires permettront d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

1

INTRODUCTION

Les animaux du Québec jouissent d'un niveau sanitaire élevé, qui favorise leur élevage et facilite leur commercialisation. Cependant, cette situation ne doit pas être tenue pour acquise. En effet, la mondialisation implique une augmentation importante des déplacements des marchandises et des personnes, ce qui accroît les risques d'introduction de nouvelles maladies. De plus, les changements climatiques sont propices à la présence des bactéries, des virus ou des parasites autrefois absents de nos latitudes, par exemple, la maladie de Lyme et le virus du Nil qu'on trouve maintenant davantage au nord.

Ces enjeux de santé animale sont directement liés à la santé humaine. La majorité des maladies infectieuses qui sont apparues ces dernières années touchent à la fois des humains et des animaux. En réponse à cette réalité, le concept « Un monde, une seule santé » souligne que la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale sont interreliées et forment un système continu.

Les exigences des consommateurs à l'égard du bien-être animal, de la salubrité et de la sécurité des produits

issus des animaux augmentent sans cesse. Par ailleurs, le regard des citoyens sur l'agriculture en général et l'élevage des animaux en particulier est en pleine mutation. L'éloignement de la réalité rurale pour la majorité qui est dorénavant citadine constitue un facteur décisif dans ce changement de perception.

Ces enjeux ne sont pas propres au Québec; ils sont partagés à l'échelle canadienne et internationale. Dès 2001, le bien-être animal faisait partie des objectifs du plan stratégique de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La première stratégie relative à la santé et au bien-être des animaux a été mise en place en 2004 au Royaume-Uni, après l'épisode de la fièvre aphteuse de 2001, qui avait bien mis en évidence l'effet des maladies animales sur l'économie et la société.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a posé des constats similaires et deux de ses recommandations portaient sur le bien-être et la santé des animaux. La vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*, a été élaborée à la suite des



recommandations de la Commission. Elle propose des priorités de travail, dont une qui concerne l'établissement d'une stratégie de prévention et de surveillance en matière de santé et de bien-être des animaux.

Ainsi, deux groupes de travail réunissant divers partenaires de l'industrie et du gouvernement ont été mis sur pied. Le premier s'est penché sur l'ensemble de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Le second a examiné le volet sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques. À l'hiver 2010, une consultation élargie et ciblée sur une version préliminaire de la Stratégie a été menée auprès d'acteurs du secteur bioalimentaire et de la société civile.

Ce document présente le résultat des travaux des deux groupes et de la consultation. Il établit un cadre pour guider la mise en œuvre d'actions qui permettront à tous de travailler de concert à la réalisation de cette vision mobilisatrice.

2

VISION

Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire.

La finalité première de la Stratégie est la santé et le bien-être des animaux. Comme la santé animale et la santé humaine sont étroitement liées, la Stratégie pourra avoir une incidence sur le bien-être de la population. De plus, elle contribuera à insuffler un dynamisme durable au monde rural et aux activités d'agriculture et d'élevage.

La complexité des enjeux et l'étendue des répercussions liées à la santé et au bien-être des animaux au Québec exigent des solutions sur mesure. Partenariat, innovation et communication sont sans contredit des clés du succès. Une compréhension commune des enjeux et des objectifs, des actions concertées ainsi que l'innovation constituent les moyens privilégiés pour faire face aux maladies qui émergent ou qui réapparaissent, de même qu'aux nouvelles exigences de l'élevage et des marchés. La communication est le moteur incontournable pour s'assurer que les besoins et préoccupations des partenaires, de même que les enjeux auxquels ils doivent faire face, sont bien diffusés et compris pour promouvoir les actions à entreprendre et pour divulguer les résultats obtenus.



3

PORTÉE

Animaux concernés

La Stratégie s'inscrit en cohérence avec la mission bioalimentaire du MAPAQ. Elle vise principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, par exemple les bovins laitiers et de boucherie, les porcs, les volailles, les moutons, les chèvres, etc.

Toutefois, compte tenu de l'étendue des responsabilités du Ministère, notamment en matière de santé publique et de bien-être des animaux, elle concerne également toutes les espèces animales (animaux de compagnie, espèces fauniques, animaux de production) lorsqu'elles peuvent affecter la santé des humains.

En effet, le MAPAQ a comme mandat de protéger la santé des citoyens en assurant la sécurité et la salubrité des aliments par ses activités d'inspection et de surveillance à la ferme et dans les circuits de commercialisation. Ces activités concernent donc également des animaux de la faune. De plus, certaines maladies animales sont transmissibles à l'homme (zoonoses) et le Ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en assume la surveillance et intervient lorsqu'elles sont détectées.

Enfin, le MAPAQ est responsable du bien-être d'autres animaux que les espèces fauniques, lorsqu'ils sont désignés dans un règlement. Ainsi, les chiens et les chats sont inclus dans la Stratégie, en particulier lorsqu'ils sont destinés à l'élevage ou qu'ils servent à des activités commerciales ou sportives.

Personnes concernées

La Stratégie interpelle l'ensemble de la population, plus précisément les propriétaires et les gardiens d'animaux, les personnes qui travaillent dans le secteur de la santé et du bien-être des animaux, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et ceux en santé publique ainsi que les groupes qui font de la promotion de la santé et du bien-être des animaux.

La Stratégie vise au premier chef les personnes qui s'occupent des animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage. Elles jouent un rôle central en matière de santé et de bien-être.

La Stratégie touche également les autres maillons de l'industrie bioalimentaire. Par exemple, les personnes qui travaillent dans les domaines du transport, de la manipulation ou de l'abattage des animaux et celles qui sont à l'œuvre dans le service-conseil ou la production d'intrants doivent se soucier des normes en matière de santé et de bien-être. La salubrité et la sécurité des aliments doivent également être prises en considération dans ces activités, tout comme durant la transformation et la commercialisation des produits issus de ces animaux.

Outre ses liens avec les animaux, la population est concernée par la Stratégie en raison de ses attentes à l'égard du monde bioalimentaire et de ses choix de consommation.

La Stratégie mise sur le partenariat et la concertation entre les différents acteurs concernés par la santé et le bien-être des animaux. Ces partenariats peuvent impliquer des participants de divers horizons : organisations d'éleveurs, organisations du secteur bioalimentaire, organisations civiles, professionnels du domaine bioalimentaire ou gouvernements.



Cadre légal

La Stratégie s'appuie sur le cadre législatif actuel et le respecte. Celui-ci définit et balise son champ d'action. En effet, certaines lois et certains règlements ont une incidence directe sur sa conception et sa livraison.

En matière de santé et de bien-être des animaux au Québec, c'est la Loi sur la protection sanitaire des animaux qui constitue le principal outil législatif. Elle couvre les domaines de la santé des animaux (y compris les préoccupations à l'égard de la santé publique), de l'identification et de la traçabilité de certains animaux, de l'insémination artificielle, de la vente aux enchères d'animaux vivants, des aliments destinés aux animaux, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité et du bien-être des animaux.

D'autres lois provinciales peuvent avoir des répercussions sectorielles sur la livraison de la Stratégie. La Loi sur les produits alimentaires est importante en ce qui a trait à l'abattage des animaux destinés à l'alimentation ainsi qu'au traitement de produits animaux tels que le lait et les œufs de consommation. Pensons également aux lois qui guident le travail des pharmaciens, des agronomes et des médecins vétérinaires (Loi sur la pharmacie, Loi sur les agronomes et Loi sur les médecins vétérinaires). Enfin, on doit tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans tout ce qui touche le partage de données, par exemple en situation de surveillance épidémiologique.

La vision gouvernementale d'avenir du secteur agricole et agroalimentaire, *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*, souscrit d'emblée au principe de développement durable. La Stratégie est donc élaborée dans cette perspective, telle que définie à l'article 2 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., D-8.1.1): «[...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement».

Enfin, la Stratégie évolue dans un environnement régi par certaines lois fédérales. La Loi sur la santé des animaux, notamment, s'applique en particulier à l'importation et à l'exportation, au transport des animaux et à la lutte contre les maladies à déclaration obligatoire. En ce qui a trait à la cruauté animale, elle concerne les articles 444 à 447.1 du Code criminel. Soulignons par ailleurs que la Stratégie est congruente aux éléments connus à ce jour de la stratégie canadienne de santé et de bien-être des animaux d'élevage. Celle-ci est en cours d'élaboration, mais ne constitue pas, à proprement parler, un cadre légal officiel.



Santé et bien-être des animaux

La santé et le bien-être des animaux sont des notions complémentaires qui influent l'une sur l'autre. C'est pourquoi la Stratégie vise ces deux aspects de manière conjointe.

Selon que l'on examine la situation de l'animal sous l'angle de la santé ou du bien-être, on mettra un peu plus l'accent sur telle ou telle facette. Cela s'applique notamment aux interactions avec les autres animaux et les humains, aux caractéristiques d'hébergement, à l'alimentation et à l'eau, au degré de propreté, au microbisme, aux conditions de vie et à l'environnement en général.

Parce que la santé et le bien-être sont liés et que leur équilibre est influencé par les mêmes facteurs, ils sont indissociables lorsque l'on examine les modes d'élevage et que l'on propose des changements. Les dimensions environnementales, sociales et économiques sont au cœur des débats entourant l'élevage des animaux. La Stratégie recherche un équilibre entre des visions et des besoins qui peuvent être divergents.

4

OBJECTIFS

Quatre grands objectifs stratégiques ont été définis pour atteindre le but de la Stratégie.

Objectif stratégique 1

Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux

Les décideurs, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et la population ont une compréhension accrue et partagée du rôle crucial de la santé et du bien-être des animaux sur la santé publique, le développement durable, la vitalité des entreprises et l'accès aux marchés.

Objectif stratégique 2

Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies

La capacité accrue à détecter et à identifier les maladies animales, les maladies zoonotiques ainsi qu'à susciter les réponses appropriées et concertées favorise la gestion efficace des risques.

Objectif stratégique 3

Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies

L'amélioration constante de la santé et du bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies contribue à la vitalité des entreprises de même qu'aux besoins des marchés et de la population pour des aliments sains et concurrentiels.

Objectif stratégique 4

Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux

L'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux est favorisée par un dialogue sur les besoins et par l'adoption des modes d'élevage appropriés; elle est assumée de manière équitable et concurrentielle entre les entreprises, les marchés et la société.



Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux

Objectif stratégique 1

Les décideurs, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et la population ont une compréhension accrue et partagée du rôle crucial de la santé et du bien-être des animaux sur la santé publique, le développement durable, la vitalité des entreprises et l'accès aux marchés.

Résultat stratégique 1.1

Les partenaires intègrent la prévention et la gestion des maladies animales, des maladies zoonotiques ainsi que la promotion de la santé et du bien-être des animaux dans leur planification et leurs programmes.

Résultat stratégique 1.2

Les ressources et le financement additionnels requis pour bonifier les actions en matière de santé et de bien-être des animaux sont déterminés et les choix budgétaires des organisations sont conséquents.

Résultat stratégique 1.3

La société et les acteurs du milieu connaissent les modes d'élevage durables et les pratiques qui favorisent la santé et le bien-être des animaux.

Le Québec est reconnu pour sa capacité d'innovation en matière de santé animale et pour sa volonté d'intégrer les nouveautés porteuses d'avenir. Son Réseau d'alerte et d'information zoonitaire (RAIZO), créé en 1992, a peu d'équivalent encore aujourd'hui au Canada. L'identification et la traçabilité des animaux documentent les mouvements de plusieurs espèces animales. L'expertise du personnel des laboratoires de pathologie animale du RAIZO permet de déterminer les causes des problèmes de santé qui affectent les animaux. De plus, des ententes ont déjà été signées avec des partenaires comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le MSSS, l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, Agri-Traçabilité Québec, l'Union des producteurs agricoles et ses fédérations affiliées. Elles prévoient des grandes lignes de collaboration autant dans le domaine de la santé animale que dans celui de la santé publique.

Cependant, dans le cadre de leurs activités courantes, certaines organisations québécoises peuvent considérer comme secondaire le rôle crucial de la santé et du bien-être des animaux. Le statut sanitaire actuel tend en effet à rendre plus abstraite la menace toujours possible de l'éclosion d'une maladie ayant une incidence importante sur la santé et l'économie.

Voilà pourquoi la Stratégie devra mettre la santé et le bien-être des animaux à l'agenda de tous les partenaires. À cet effet, les résultats stratégiques du premier objectif de la Stratégie correspondent à des actions qui visent à accorder une plus grande place à la santé et au bien-être des animaux dans la planification des interventions.



Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies

Objectif stratégique 2

La capacité accrue à détecter et à identifier les maladies animales, les maladies zoonotiques ainsi qu'à susciter des réponses appropriées et concertées favorise la gestion efficace des risques.

Résultat stratégique 2.1

Les acteurs du milieu qui sont en contact avec les animaux détectent de façon accrue les situations inhabituelles ou considérées comme significatives et les signalent rapidement selon les procédés établis.

Résultat stratégique 2.2

L'identification des maladies animales ou zoonotiques s'appuie sur une gamme appropriée de ressources diagnostiques accessibles et standardisées.

Résultat stratégique 2.3

Les données collectées par les systèmes de surveillance sont rapidement traitées, analysées, modélisées et évaluées pour fournir de l'information utile aux instances concernées et aux acteurs du milieu.

Résultat stratégique 2.4

L'information fournie par les systèmes de surveillance appuie de manière pertinente la mise en place intégrée de la prévention, de la gestion et du suivi des maladies animales, des maladies zoonotiques et des conditions qui limitent l'accès aux marchés.



Lorsqu'une maladie survient, l'efficacité des interventions dépend notamment de la détection du problème, de la disponibilité des outils diagnostics appropriés pour cerner la situation, de la capacité d'analyser les résultats fournis par ces outils et d'en tirer les conclusions qui s'imposent et, enfin, de la capacité d'agir de façon appropriée. Dans une perspective plus large, un animal malade dans une entreprise peut avoir des répercussions sur l'ensemble des animaux de la même espèce ou d'espèces différentes, y compris l'humain. La surveillance épidémiologique est donc essentielle. La célérité avec laquelle ces différentes étapes sont franchies s'avère un facteur crucial pour l'efficacité des actions à entreprendre. Les ressources humaines, matérielles et financières doivent être disponibles et mises à profit de manière concertée.

Le Québec possède déjà des avantages non négligeables pour détecter les maladies : médecins vétérinaires privés et publics sur tout le territoire, réseaux de surveillance des maladies animales, laboratoires de pathologie, etc. Les nouveaux défis de santé nous obligeront à faire des choix et à innover dans nos façons de faire.

La présence d'un médecin vétérinaire à la ferme, la grande vigilance des acteurs du milieu devant des situations inhabituelles et des tests diagnostics rapides demeurent les éléments essentiels pour la détection des maladies. L'accessibilité et la fiabilité des ressources diagnostiques à un coût compétitif demeurent aussi très importantes. De plus, le traitement des données doit être bonifié. L'intégration des actions de prévention, de gestion et de suivi des maladies est peu courante, de sorte que l'on ne peut exploiter au maximum le potentiel du système de surveillance actuel. Il est plus que jamais nécessaire d'accroître la concertation, la circulation de l'information et la coordination.

Certains enjeux associés à cet objectif stratégique sont déjà connus. D'abord, la difficulté à attirer et à retenir des médecins vétérinaires praticiens dans le secteur des animaux de production est déjà perceptible dans certaines régions et demeure une préoccupation incontournable. Ensuite, l'intégration imparfaite de différents systèmes de collecte et d'informatisation des données pose des défis, notamment en matière de confidentialité des informations.

La Stratégie misera sur les acquis pour améliorer les processus, afin d'accroître la capacité à détecter et à gérer les maladies animales et zoonotiques.

Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies

Objectif stratégique 3

L'amélioration constante de la santé et du bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies contribue à la vitalité des entreprises de même qu'aux besoins des marchés et de la population pour des aliments sains et concurrentiels.

Résultat stratégique 3.1

L'adoption et le maintien de mesures de prévention globales et spécifiques par les entreprises individuelles et par l'ensemble du secteur favorisent la santé et le bien-être des animaux.

Résultat stratégique 3.2

Les maladies animales, les maladies zoonotiques ainsi que les conditions qui limitent l'accès aux marchés sont déterminées et font l'objet de programmes intégrés de prévention, de gestion et de suivi.

Résultat stratégique 3.3

Les médicaments sont contrôlés et utilisés de manière judicieuse afin de protéger la santé animale et publique tout en soutenant la vitalité des entreprises.

Prévenir, c'est guérir, dit le dicton. À moindre coût, dit la raison! La Stratégie compte miser pleinement sur la prévention et la gestion des maladies pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, agissant en amont des problèmes.

La prévention et la gestion des maladies doivent se faire dans chaque entreprise, au niveau d'un secteur de production et au niveau de différents secteurs de production. Les entreprises sont interdépendantes face à la maladie. La biosécurité est nécessaire à toutes les étapes pour prévenir ou minimiser l'introduction et la circulation des microbes néfastes.

Une meilleure intégration des programmes des partenaires évitera que les actions relatives à la prévention et à la gestion de diverses maladies se répètent inutilement ou se chevauchent. Elle permettra aussi d'augmenter l'effet de ces actions. De plus, la poursuite du développement de la traçabilité améliorera les suivis. La diversification de l'offre de services vétérinaires et de services-conseils, notamment en matière de salubrité et de sécurité des aliments à la ferme, constitue également un champ d'action à évaluer.

Le contrôle et le monitoring du statut et de la stabilité sanitaires des élevages représentent un autre axe d'intervention important. La préparation aux situations d'urgence contribue par ailleurs à minimiser leurs répercussions sur la santé et le bien-être des animaux, notamment en réduisant la vitesse ou l'ampleur de la contagion dans le cas des maladies qui sont en émergence ou qui réapparaissent.

L'amélioration de la santé et des modes d'élevage pourra contribuer à diminuer le recours aux médicaments. De plus, diverses mesures pour faire une utilisation judicieuse et rationnelle des médicaments vétérinaires seront proposées. Une meilleure surveillance de l'emploi des agents antimicrobiens sera suggérée et cela aidera au suivi de l'évolution de l'antibiorésistance, qui est déjà en cours.



Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux

Objectif stratégique 4

L'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux est favorisée par un dialogue sur les besoins et par l'adoption des modes d'élevage appropriés; elle est assumée de manière équitable et concurrentielle entre les entreprises, les marchés et la société.

Résultat stratégique 4.1

Les modes d'élevage et de commercialisation durables ainsi que les pratiques qui favorisent la santé et le bien-être des animaux sont l'objet de discussions, sont décrits et sont connus.

Résultat stratégique 4.2

Les entreprises québécoises respectent les exigences établies en continu par l'Organisation mondiale de la santé des animaux (OIE) en matière de santé et de bien-être des animaux.

Résultat stratégique 4.3

Les coûts liés à l'amélioration des modes d'élevage et de commercialisation durables respectent l'équité et la solidarité dans la société et les repères nécessaires pour exercer des choix de consommation mettent en évidence les obligations et les responsabilités liées à ces choix.

La santé et le bien-être des animaux résultent de l'interaction d'une foule de facteurs. Les modulations des modes et des pratiques d'élevage sont une des voies à privilégier pour obtenir une amélioration durable. Ces changements possibles s'insèrent toutefois dans une dynamique générale complexe puisque les différents modes d'élevage ont chacun leurs avantages et inconvénients.

Les changements qui visent à résoudre un problème particulier peuvent comporter des effets néfastes sur d'autres aspects de la production qui, à leur tour, peuvent faire ressortir des problèmes émergents de santé et de bien-être. Les changements devront donc être évalués.

Plusieurs modes et pratiques d'élevage des animaux sont acceptables et relativement équivalents au point de vue de la santé et du bien-être. Il convient ainsi d'évaluer chaque situation de manière globale pour guider les décisions concernant les améliorations nécessaires et réalistes pour accroître la santé et le bien-être des animaux.

Les attentes relatives aux animaux d'élevage et aux produits qui en sont issus varient selon la perspective de chacun. Les personnes qui élèvent les animaux de production désirent travailler dans les meilleures conditions possibles et utiliser des modes et des pratiques de production variés. Quant aux citoyens et aux consommateurs, leur attitude à l'égard de ces animaux et produits n'est pas uniforme. La majorité de la population recherche des produits sains et salubres au meilleur prix possible, tout en s'attendant à ce que les animaux soient en santé et traités sans cruauté.

Des citoyens ont des attentes additionnelles ou différentes en ce qui a trait aux modes et aux pratiques de production, notamment pour des motifs liés à des convictions philosophiques ou religieuses. Certaines de ces attentes peuvent être contradictoires et incompatibles.

La Stratégie devra concilier ces besoins et ces attentes qui peuvent être divergents, tout en améliorant la santé et le bien-être des animaux, dans une perspective de développement durable et en tenant compte des répercussions économiques et sociales.

Le quatrième objectif porte spécifiquement sur le dialogue nécessaire pour tenter de concilier tous ces besoins et toutes ces réalités diverses de façon équitable, dans un monde concurrentiel où les exigences sont souvent moins élevées qu'au Québec. Plus les modes d'élevage et de commercialisation favorisant la santé et le bien-être des animaux seront connus et compris, plus il sera possible de les mettre en place de manière harmonieuse. Pour y arriver, le partage des connaissances est essentiel. Celui-ci passe par une gamme d'outils allant du code des bonnes pratiques reconnues à la certification pour vérifier les pratiques mises en œuvre.

La Stratégie vise à ce que le Québec tende à se démarquer dans le respect des exigences canadiennes et internationales.



5

MISE EN ŒUVRE

La Stratégie propose une démarche et une orientation pour améliorer la santé et le bien-être des animaux du Québec.

Des indicateurs de suivi seront mis au point afin de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs et des résultats stratégiques pour les actions menées autant par le Ministère que par les organisations partenaires. Des axes d'intervention possibles ont déjà été identifiés et sont présentés dans le tableau de l'annexe III.

Une plus grande concertation constituera un facteur de réussite majeur et le MAPAQ compte assumer le leadership de la mise en œuvre de la Stratégie, en concertation avec les organisations qui y souscriront à titre de partenaires.

Un réseautage accru, la participation active des partenaires à la détermination des objectifs, l'élaboration des programmes et des politiques ainsi qu'une mise en œuvre coordonnée, autant au Ministère que chez les partenaires, permettront d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, au bénéfice de toute la société québécoise.



ANNEXE I

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Membres du groupe de travail

D^r Michel Major (président)

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Denis Bilodeau

Union des producteurs agricoles

Monsieur Pascal-André Bisson

Centre d'expertise
en production ovine du Québec

D^r Denis Bouvier

Agence canadienne d'inspection des aliments

Monsieur Guylain Charron

Union des producteurs agricoles

D^{re} Françoise Corriveau

Centre d'expertise
en production ovine du Québec

D^r Luc DesCôteaux

Faculté de médecine vétérinaire
de l'Université de Montréal

D^r Michel Donnelly

Association des médecins vétérinaires
praticiens du Québec

D^r Jean Durocher

Valacta

D^r Christian Klopfenstein

Centre de développement du porc du Québec

Monsieur Yvan Lacroix

Association québécoise des industries
de nutrition animale et céréalière

D^{re} Judith Lafrance

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Monsieur Claude Miville

Fédération des producteurs de porcs du Québec

D^{re} Isabelle Moreau

Association des vétérinaires
en industrie animale

D^{re} Hélène Trépanier (secrétaire)

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

ANNEXE II

Prévention de l'antibiorésistance et de l'utilisation judicieuse des antibiotiques

Membres du groupe de travail

D^r Gaston Mainguy (président)

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

D^{re} Marie Archambault

Faculté de médecine vétérinaire
de l'Université de Montréal

Monsieur Denis Bilodeau

Union des producteurs agricoles

D^{re} Martine Boulianne

Union des producteurs agricoles

Monsieur Guylain Charron

Union des producteurs agricoles

Monsieur Pierre Chevalier

Ministère de la Santé
et des Services sociaux

D^r Michel Donnelly

Association des médecins vétérinaires
praticiens du Québec

D^{re} Lucie Dutil

Agence de la santé publique du Canada

Monsieur Michel Duval

Association québécoise des industries
de nutrition animale et céréalière

D^r Alain Laperle

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Monsieur Yan Martel-Kennes

La Coop fédérée

D^r Robert P. Michaud

Association des médecins vétérinaires
du Québec

D^{re} Marie Nadeau

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

D^r Charles Surprenant

Association des vétérinaires
en industrie animale

ANNEXE III

Objectifs et résultats stratégiques, et axes d'intervention possibles

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Axes d'intervention possibles
1. Les décideurs, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et la population ont une compréhension accrue et partagée du rôle crucial de la santé et du bien-être des animaux sur la santé publique, le développement durable, la vitalité des entreprises et l'accès aux marchés.	1.1. Les partenaires intègrent la prévention et la gestion des maladies animales, des maladies zoonotiques ainsi que la promotion de la santé et du bien-être des animaux dans leur planification et leurs programmes.	Établissement et évaluation de politiques et de programmes Négociation et rédaction de politiques agricoles Modélisation et analyses économiques Critères d'attribution des organismes subventionnaires Sensibilisation, éducation et formation des acteurs du milieu <i>Note : Un portrait de la situation actuelle sera nécessaire pour déterminer les domaines à améliorer et pour mesurer la progression.</i>
	1.2. Les ressources et le financement additionnels requis pour bonifier les actions en matière de santé et de bien-être des animaux sont déterminés et les choix budgétaires des organisations sont conséquents.	Négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux Accès à des sources financières nouvelles et variées Leviers fiscaux et économiques Gouvernance Recherche et transfert technologique Sensibilisation, éducation et formation des acteurs du milieu <i>Note : Il faudra dresser un portrait des ressources nécessaires pour déterminer les domaines à améliorer et pour mesurer la progression.</i>
	1.3. La société et les acteurs du milieu connaissent les modes d'élevage durables et les pratiques qui favorisent la santé et le bien-être des animaux.	Sensibilisation, éducation et formation des acteurs du milieu et des citoyens Communication avec les acteurs du milieu et les citoyens Mesure de l'opinion publique Veille technologique
2. La capacité accrue à détecter et à identifier les maladies animales, les maladies zoonotiques ainsi qu'à susciter des réponses appropriées et concertées favorise la gestion efficiente des risques.	2.1. Les acteurs du milieu qui sont en contact avec les animaux détectent de façon accrue les situations inhabituelles ou considérées comme significatives et les signalent rapidement selon les procédés établis.	Cadres d'intervention dans le cas des maladies à déclaration obligatoire, des maladies émergentes, des maladies en augmentation ou des maladies zoonotiques Réseaux de surveillance Vigie sanitaire à partir de la collecte et de l'analyse de données cliniques, de renseignements techniques et économiques de même que de l'information issue des programmes de certification Services vétérinaires Sécurité et salubrité des aliments Modes d'identification des maladies émergentes ou des maladies en augmentation Sensibilisation, éducation et formation des acteurs du milieu, y compris les producteurs Veille sanitaire nationale et internationale Communication Recherche et transfert technologique Traçabilité Gestion des animaux morts <i>Note : Un portrait des maladies à surveiller et à gérer en priorité devra être établi.</i>
	2.2. L'identification des maladies animales ou zoonotiques s'appuie sur une gamme appropriée de ressources diagnostiques accessibles et standardisées.	Outils diagnostiques au laboratoire et dans les fermes d'élevage Services de diagnostic Partage et gestion des données provenant de sources variées Vigie sanitaire à partir de la collecte et de l'analyse de données cliniques, techniques et économiques Recherche et transfert technologique des outils diagnostiques Leviers fiscaux et économiques Formation Certification Contrôle de qualité et monitoring Veille technologique

ANNEXE III (suite)

Objectifs et résultats stratégiques, et axes d'intervention possibles

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Axes d'intervention possibles
	<p>2.3. Les données collectées par les systèmes de surveillance sont rapidement traitées, analysées, modélisées et évaluées pour fournir de l'information utile aux instances concernées et aux acteurs du milieu.</p>	<p>Monitoring Partage et gestion des données provenant de sources variées Gestion des informations confidentielles Analyse de risques Épidémiologie et modélisation Communication et retour d'information Contrôle de qualité Gouvernance Recherche Veille technologique</p>
	<p>2.4. L'information fournie par les systèmes de surveillance appuie de manière pertinente la mise en place intégrée de la prévention, de la gestion et du suivi des maladies animales, des maladies zoonotiques et des conditions qui limitent l'accès aux marchés.</p>	<p>Cadres d'intervention dans le cas des maladies à déclaration obligatoire, des maladies émergentes, des maladies en augmentation ou des maladies zoonotiques Réseaux de surveillance Sécurité et salubrité des aliments Établissement et évaluation de politiques et de programmes Monitoring Mesures de redressement après des épisodes de maladies animales majeures Leviers fiscaux et économiques Gouvernance Réglementation Communication Sensibilisation, éducation et formation <i>Voir aussi l'objectif stratégique 3 (améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies).</i></p>
<p>3. L'amélioration constante de la santé et du bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies contribue à la vitalité des entreprises de même qu'aux besoins des marchés et de la population pour des aliments sains et concurrentiels.</p>	<p>3.1. L'adoption et le maintien de mesures de prévention globales et spécifiques par les entreprises individuelles et par l'ensemble du secteur favorisent la santé et le bien-être des animaux.</p>	<p>Biosécurité Risques sectoriels et géographiques Attitude à l'égard des risques Modes et pratiques d'élevage Mise à niveau ou conversion des entreprises et des pratiques Mise à niveau de la chaîne de commercialisation (transport, abattoirs, encans, stations de lavage et autres) et des pratiques Leviers fiscaux et économiques Services vétérinaires et services-conseils divers Contrôle et monitoring du statut et de la stabilité sanitaires Préparation aux situations d'urgence Sensibilisation, éducation et formation Certification Recherche et transfert technologique</p>

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques	Axes d'intervention possibles
	<p>3.2. Les maladies animales, les maladies zoonotiques ainsi que les conditions qui limitent l'accès aux marchés sont déterminées et font l'objet de programmes intégrés de prévention, de gestion et de suivi.</p>	<p>Normes et standard de santé Établissement et évaluation de politiques et de programmes Traçabilité Contrôle et monitoring du statut et de la stabilité sanitaires Certification Sécurité et salubrité des aliments Modes et pratiques d'élevage Mise à niveau ou conversion des entreprises et des pratiques Mise à niveau de la chaîne de commercialisation (transport, abattoirs, encans, stations de lavage et autres) et des pratiques Préparation aux situations d'urgence Gestion des animaux morts Leviers fiscaux et économiques Partage et gestion des données provenant de sources variées Recherche et transfert technologique Veille sanitaire et veille technologique <i>Note : Un portrait des maladies à surveiller et à gérer en priorité devra être établi.</i></p>
	<p>3.3. Les médicaments sont contrôlés et utilisés de manière judicieuse afin de protéger la santé animale et publique tout en soutenant la vitalité des entreprises.</p>	<p>Sécurité et salubrité des aliments <i>Selon les recommandations du groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.</i></p>
<p>4. L'amélioration durable de la santé et du bien-être des animaux est favorisée par un dialogue sur les besoins et par l'adoption des modes d'élevage appropriés; elle est assumée de manière équitable et concurrentielle entre les entreprises, les marchés et la société.</p>	<p>4.1. Les modes d'élevage et de commercialisation durables ainsi que les pratiques qui favorisent la santé et le bien-être des animaux sont l'objet de discussions, sont décrits et sont connus.</p>	<p>Codes de bonnes pratiques ou standards ou cahiers des charges Certification Modes et pratiques d'élevage Critères d'équivalence des résultats des modes d'élevage Recherche et transfert technologique Gouvernance <i>Voir aussi le résultat stratégique 1.3 (diffusion des modes d'élevage adéquats).</i></p>
	<p>4.2. Les entreprises québécoises respectent les exigences établies en continu par l'Organisation mondiale de la santé des animaux (OIE) en matière de santé et de bien-être des animaux.</p>	<p>Monitoring de la mise en application des codes de bonnes pratiques ou des standards Critères d'équivalence des résultats des modes d'élevage Mise à niveau ou conversion des entreprises et des pratiques Mise à niveau de la chaîne de commercialisation (transport, abattoirs, encans, stations de lavage et autres) et des pratiques Modes et pratiques d'élevage Préparation aux situations d'urgence Leviers fiscaux et économiques Formation et certification Réglementation <i>Note : Un portrait de la situation actuelle devra être dressé pour établir les domaines à améliorer et pour mesurer la progression.</i></p>
	<p>4.3. Les coûts liés à l'amélioration des modes d'élevage et de commercialisation durables respectent l'équité et la solidarité dans la société et les repères nécessaires pour exercer des choix de consommation mettent en évidence les obligations et les responsabilités liées à ces choix.</p>	<p>Identification et reconnaissance des produits du Québec Certification Information et sensibilisation des consommateurs Circuits courts de commercialisation Marchés de niche Habitudes d'achat Partage des coûts de production et des externalités au niveau de la chaîne de commercialisation et de la société Leviers fiscaux et économiques Traçabilité de l'étable à la table Gouvernance <i>Voir aussi le résultat stratégique 1.3 (diffusion des modes d'élevage durables).</i></p>

Secrétaire du groupe de travail et responsable de la rédaction

D^{re} Hélène Trépanier, médecin vétérinaire
Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Révision linguistique

Sylvie Émond (L'Espace-mots)

Édition

Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Conception graphique

Matteau Parent graphisme et communication inc.

Photographie de la couverture

Éric Labonté
Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Photographies des pages intérieures

Marie-Claude Benoit, Étienne Boucher, Éric Labonté et Marc Lajoie
Direction des communications
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100
Télécopieur : 418 380-2169
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/unesantebienpensee

© Gouvernement du Québec


Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-60323-8 (imprimé)

ISBN 978-2-550-60324-5 (pdf)

 Papier 100 % recyclé postconsommation

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 